



**Évaluation du décret du 20 juillet 2000
déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement
des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement
et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations**

**Questionnaire à destination des CJ
Centres d'information des jeunes**

*Cette version imprimable du questionnaire (pdf) a été conçue pour faciliter la prise de connaissance du questionnaire et la préparation collective des réponses (voir plus bas). Elle est adaptée pour les **centres d'information des jeunes**.*

*Nous vous remercions dès à présent pour votre implication et vos apports qui, en plus de la riche analyse des résultats issus de cette enquête, serviront également de base à la tenue de focus groups qui permettront d'aborder certains points de manière encore plus approfondie et nuancée. **Vous l'aurez donc compris, votre participation est essentielle et vos réponses constituent un élément central de l'évaluation.***

Deux séances de rencontre sont organisées, à Bruxelles et à Namur, pour présenter le processus évaluatif et le questionnaire et en discuter avec vous. Madame la Ministre de la Jeunesse, nous fera également le plaisir de venir nous dire un mot. Nous espérons vous y voir nombreux. Les informations concernant ces séances vous ont été envoyées précédemment. Cette communication est disponible sur la page d'accueil de la version électronique. Le lien vers le formulaire d'inscription se trouve plus bas, ainsi que dans la version électronique.

Avant de commencer à remplir le questionnaire, voici certaines informations qui nous paraissent utiles de vous communiquer :

- **Quel est le but ? À quoi cela va-t-il servir ?**

Il convient en effet de faire référence aux objectifs ayant mené à la construction de ce questionnaire. Le but de l'exercice est bien de procéder à une évaluation du décret – et non des pratiques des CJ – en vue d'établir des recommandations d'amélioration de celui-ci.

- **Comment le questionnaire a-t-il été conçu ?**

Ce questionnaire est le fruit d'un processus participatif qui a commencé au début de l'été 2015. Un Comité de pilotage a alors été mis en place. Animé par l'Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, il regroupe des membres de l'administration (Service de la Jeunesse, Service général de l'Inspection de la Culture), de la Commission Consultative des Centres et Maisons de Jeunes et du cabinet de la Ministre de la Jeunesse.

Les discussions et apports de ce Comité de pilotage ont permis d'établir avec la collaboration de tous la liste des différentes thématiques à questionner lors de l'évaluation et de préparer le questionnaire que vous allez découvrir.

Différents principes ont servi de guides à la construction du questionnaire : éviter tant que possible les redondances avec le plan d'action quadriennal, intérêt des informations récoltées pour l'évaluation du décret et leur lien avec les questionnements soulevés, adaptation du questionnaire aux différents types de

CJ, formulations adéquates, faisabilité du traitement de l'information, équilibre entre les questions ouvertes et fermées, etc.

- **Qu'attendez-vous de nous ?**

Nous attendons avant tout que vous nous relayiez votre réalité associative, vos difficultés, ce que vous considérez comme étant des éléments facilitateurs ou bloquants. Les commentaires peuvent également servir à donner des pistes d'amélioration, etc. Nous souhaitons donc avant tout arriver à une image qui correspond à la réalité de votre association. C'est pourquoi nous vous demandons certains éléments d'objectivation de la situation et des difficultés vécues par votre association, mais également des avis sur divers points.

- **Nos réponses seront-elles anonymes ?**

Afin de s'assurer de la bonne réception de l'invitation à remplir le questionnaire et de pouvoir suivre l'avancement de l'enquête, le questionnaire est adressé nominativement à un centre de jeunes. Cela a également pour avantage de permettre d'enregistrer des réponses et de continuer plus tard, ou bien que plusieurs personnes puissent répondre à des parties différentes du questionnaire.

L'anonymat reste tout de même garanti, car ces informations de contact seront supprimées et ne figureront pas dans la base de données qui contiendra les réponses au questionnaire.

Par ailleurs, l'Observatoire s'engage à ne divulguer en aucun cas cette base de données et sera le seul à pouvoir procéder au traitement des informations.

Nous espérons ainsi que vous pourrez vous exprimer en toute confiance.

- **Qui peut compléter / valider le questionnaire ?**

Le questionnaire est envoyé à l'adresse électronique de contact qui nous a été fournie par le Service de la Jeunesse.

Au vu de la diversité des thématiques traitées et afin de prendre en compte la diversité des opinions et des points de vue au sein de votre association, **nous vous encourageons à préparer collectivement les réponses au questionnaire**. Ainsi, les différents membres de l'équipe, les administrateurs, les jeunes, etc. sont autant de personnes ressources. C'est à cette fin que la version imprimable (pdf) adaptée à votre type de CJ vous est envoyée.

Une ou plusieurs personnes peuvent être chargées de l'encodage des réponses dans la version électronique du questionnaire. Une case à cocher avant envoi permet la validation des réponses.

- **Convivialité du questionnaire**

Le questionnaire a été conçu pour être le plus convivial possible. Vous aurez la possibilité de compléter le questionnaire en plusieurs fois (enregistrement des réponses) ou par différentes personnes, d'imprimer vos réponses à la fin, des aides et compléments d'information ont été ajoutés quand cela a été jugé nécessaire, etc.

Si vous avez des questions sur la manière de compléter le questionnaire, un livret d'accompagnement est mis à votre disposition et en cas de problème un HelpDesk est joignable par email ou par téléphone. Les fédérations peuvent répondre à vos questions de fond.

HelpDesk : Téléphone : 081/23.44.60
 Email : enquete.CJ@sonecom.be
 Horaires : du lundi au vendredi de 9h à 17h

- **Aspects spécifiques à la version imprimable du questionnaire**

⇒ Pour vous aider à vous repérer dans le questionnaire, voici à quoi correspondent les différents symboles utilisés dans la version imprimable :

- Plusieurs réponses possibles
- Une seule réponse possible
- ... Réponse textuelle ou chiffrée
- * Question obligatoire

⇒ **Le contenu des listes déroulantes se trouve dans les annexes à la toute fin du questionnaire.**

⇒ Certaines numérotations de questions ne se suivent pas. Ceci est dû au fait que les questions qui ne s'adressent pas à votre type de CJ n'apparaissent pas dans le document.

⇒ Les indications reprises sous la forme **[Texte de l'indication]** signifient...

- soit que vous ne devez répondre à la question qu'en fonction de votre réponse à une question précédente

Par exemple, à la question 4.8., vous ne devez répondre que pour les items cochés à la 4.7. (**[Filtre en fonction des réponses à la 4.7.]**)

- soit qu'une réponse à une question précédente est utilisée dans un tableau

Par exemple, les modalités **[Mode d'accueil ...]** à la question 3.9. reprendront le texte des modes d'accueil que vous aurez inscrits à la 3.8..

⇒ Des flèches bleues indiquent parfois les endroits où il faut répondre, en particulier quand il y a des échelles de réponse :

→ ...

- **Documents utiles**

La version électronique du questionnaire met à votre disposition les liens et documents suivants :

- [Décret, arrêté, circulaire interprétative](http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=cj)
(<http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=cj>)
- Questionnaire imprimable Maisons de jeunes (pdf)
- Questionnaire imprimable Centres de rencontre et d'hébergement (pdf)
- Questionnaire imprimable Centres d'information des jeunes (pdf)
- Livret d'accompagnement
- Courrier de la Ministre de la Jeunesse
- Communication de l'Observatoire
- Invitation aux séances de rencontre du 10 et 12 mai
- [Formulaire d'inscription aux séances de rencontre du 10 et 12 mai](http://oejaj.cfwb.be/index.php/991548/lang-fr)
(<http://oejaj.cfwb.be/index.php/991548/lang-fr>)

Anne-Marie Dieu et Lorise Moreau

Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse

1. PROFIL DES PUBLICS

Article 1er. - § 1er.

[...] 2° Être ouverte à tous les jeunes dans le respect des droits de l'homme; [...]

L'objectif de cette partie est de collecter des informations sur les difficultés rencontrées par les associations dans leur travail avec leurs publics.

Les réponses aux questions concernant la caractérisation des publics de votre association serviront d'informations de contextualisation pour saisir quels sont les aspects les plus délicats et les plus problématiques.

Vos réponses serviront également de « matériau » pour analyser en focus group de manière plus fine les défis que doivent relever les associations pour être « ouverts à tous ».

Pour les questions suivantes, il vous est demandé de positionner un curseur sur échelle de 0 à 10 afin de caractériser globalement les publics avec lesquels votre association travaille généralement.

Il s'agit bien d'une estimation basée sur votre connaissance du terrain et de la société belge actuelle.

1.1. Comment estimez-vous globalement (tous critères confondus) la diversité des publics avec lesquels votre association travaille généralement ?

S'agissant d'une estimation et non d'un chiffre exact, il vous est également demandé de fournir un coefficient de certitude à propos de cette estimation.

Publics totalement **homogènes** ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Publics totalement **hétérogènes**

Coefficient de certitude :

Estimation tout à fait **incertaine** ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Estimation tout à fait **certaine**

	Diversité / Mixité	Coefficient de certitude
Tous critères confondus	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]

1.2. Comment **estimez**-vous la diversité des publics avec lesquels votre association travaille généralement, plus particulièrement du point de vue culturel, socio-économique et de genre ? S'agissant d'une **estimation** et non d'un chiffre exact, il vous est également demandé de fournir un coefficient de certitude à propos de votre estimation.

Veillez vous positionner sur les échelles de 0 à 10 suivantes :

Diversité culturelle / Diversité socio-économique :

Publics totalement **homogènes** ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Publics totalement **hétérogènes**

Mixité de genre :

Uniquement des **filles** ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Uniquement des **garçons**

Coefficient de certitude :

Estimation tout à fait **incertaine** ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Estimation tout à fait **certaine**

La diversité culturelle fait référence aux codes culturels spécifiques à un groupe particulier, à des traditions culturelles, à des éléments historiques, à des modes de communication différents etc.

	Diversité / Mixité	Coefficient de certitude
Diversité culturelle	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
Diversité socio-économique	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
Mixité de genre	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]

1.3. Quels critères (milieu de résidence, nationalité, religion, origine, etc.) avez-vous utilisés pour estimer la diversité culturelle ?

(max. 5 critères)

- Critère 1 :
- Critère 2 :
- Critère 3 :
- Critère 4 :
- Critère 5 :

1.4. **[Si la diversité socio-économique est entre 0 et 5 à la 1.2.]** Veuillez estimer s'il s'agit d'un public précarisé ou favorisé :

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Très précarisé ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Très favorisé

1.5. Constatez-vous d'autres types de diversités / mixités au sein des publics de votre association ? (une seule réponse possible)

- Oui
- Non

Les autres diversités / mixités peuvent être liées à l'intergénérationnel, au handicap, etc.

1.6. **[Si oui à la 1.5.]** Si oui, quelles sont ces autres diversités / mixités ?

(max. 3 diversités / mixités)

→ Diversité / Mixité 1 :

→ Diversité / Mixité 2 :

→ Diversité / Mixité 3 :

1.7. Ces estimations sur la diversité / mixité des publics de votre association sont-elles valables pour tous les types d'action ?

- Oui
- Non

1.8. **[Si non à la 1.7.]** Si non, expliquez :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

1.9. Votre association rencontre-t-elle des difficultés ou freins pour travailler le/les type(s) de diversité / mixité suivant(s) ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté / frein ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés / freins

	Difficultés / Freins
Tous critères confondus (difficultés interconnectées)	[Échelle de 0 à 10]
Culturelle	[Échelle de 0 à 10]
Socio-économique	[Échelle de 0 à 10]
Genre	[Échelle de 0 à 10]
[Autre diversité / Mixité 1]	[Échelle de 0 à 10]
[Autre diversité / Mixité 2]	[Échelle de 0 à 10]
[Autre diversité / Mixité 3]	[Échelle de 0 à 10]

Les difficultés peuvent se situer au niveau du travail direct et quotidien avec les publics, de la mise en place d'actions, de projets, etc.

1.10. **[Filtre en fonction des réponses à la 1.9. (difficultés / freins entre 6 et 10)]** Expliquez ces difficultés et freins. Vous pouvez également ajouter un éventuel commentaire sur les publics.
(max. 500 caractères par ligne)

	Difficultés / Freins
Tous critères confondus (difficultés interconnectées)
Culturelle
Socio-économique
Genre
[Autre diversité / mixité 1]
[Autre diversité / mixité 2]
[Autre diversité / mixité 3]

1.11. Estimez-vous que votre association n'atteint pas certains types de public ?
(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

1.12. **[Si oui à la 1.11]** Si oui, lesquels ?
(max. 5 types de publics)

- ➔ Type de public 1 :
- ➔ Type de public 2 :
- ➔ Type de public 3 :
- ➔ Type de public 4 :
- ➔ Type de public 5 :

1.13. **[Si oui à la 1.11]** Pourquoi votre association n'atteint-elle pas actuellement ces publics ? Quels sont les freins ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

1.14. Votre association souhaiterait-elle atteindre ces publics ?

- Oui
- Non

1.15. **[Si non à la 1.14]** Si non, pourquoi ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

2. LES ÂGES

Article 1er. - § 1er.

[...] 4° Avoir pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, **principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans**, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création; [...]

Les questions suivantes concernent **les publics avec lesquels votre association travaille généralement.**

2.1. En général, en dehors de tout cas particulier, quel est l'âge **minimal** de ces publics :

→ ... ans

Il s'agit d'une estimation de l'âge minimal des publics de votre association en dehors de tout cas particulier et tous types de publics confondus. Ex. : L'âge minimal des publics avec lesquels mon association travaille généralement est de X ans.

2.2. En général, en dehors de tout cas particulier, quel est l'âge **maximal** de ces publics :

→ ... ans

Il s'agit d'une estimation de l'âge maximal des publics de votre association en dehors de tout cas particulier et tous types de publics confondus. Ex. : L'âge maximal des publics avec lesquels mon association travaille généralement est de X ans.

2.3. Pour ces publics, quelle est votre **estimation** du pourcentage de :
(plusieurs réponses possibles, le total doit faire 100 %)

→ Moins de 12 ans : ... %

→ 12-26 ans : ... %

→ Plus de 26 ans : ...%

Somme : **[Contrôle de la somme]**

Il s'agit bien ici d'une estimation et non d'un pourcentage exact. Veuillez effectuer cette estimation en fonction de vos connaissances de terrain.

Si votre association ne travaille pas avec une tranche d'âges, veuillez indiquer « 0 % » comme réponse.

2.4. Votre association rencontre-t-elle des difficultés dans le cadre de son travail avec la ou les tranches d'âges suivantes :

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10

→ Moins de 12 ans :

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

→ 12-26 ans :

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

→ Plus de 26 ans :

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

2.5. **[Pour chaque tranche d'âges où la réponse est entre 6 et 10 à la 2.4.]** Si oui, quels types de difficultés votre association rencontre-t-elle dans son travail avec cette ou ces tranches d'âges ? (plusieurs réponses possibles)

	Moins de 12 ans	12-26 ans	Plus de 26 ans
Manque de matériel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matériel inadapté à votre travail	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manque de locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Locaux inadaptés à votre travail*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manque de personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Formation*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficultés d'ordre pédagogique*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Difficultés d'ordre organisationnel*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre(s) difficulté(s)	<input type="checkbox"/> ...	<input type="checkbox"/> ...	<input type="checkbox"/> ...

Les difficultés répertoriées ici doivent être en rapport avec le travail actuel de votre association

*Locaux inadaptés à votre travail : Inadaptation par rapport à vos activités avec la tranche d'âges considérée.

Ne se rapporte pas au terme « adapté » repris dans le décret.

*Formation : Nécessité de formation des membres de l'équipe pour travailler avec la tranche d'âges considérée.

*Difficultés d'ordre pédagogique : Difficultés liées aux méthodes, outils, etc.

*Difficultés d'ordre organisationnel : Difficultés liées à la gestion d'équipe, des horaires, etc.

2.6. **[Pour chaque tranche d'âges où la réponse est entre 6 et 10 à la 2.4.]** Expliquez ces difficultés avec la ou les tranches d'âges suivantes :
(max. 500 caractères par ligne du tableau)

	Difficultés
Moins de 12 ans
12-26 ans
Plus de 26 ans

2.7. De quels **moyens supplémentaires** votre association aurait-elle **prioritairement** besoin pour travailler avec la ou les tranches d'âges suivantes ?
(une seule réponse possible par colonne)

	Moins de 12 ans	12-26 ans	Plus de 26 ans
Pas de besoins supplémentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériel supplémentaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Matériel adapté à votre travail	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Locaux supplémentaires	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Locaux adaptés à votre travail*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Personnel supplémentaire	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Formation*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Besoin d'ordre pédagogique*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Besoin d'ordre organisationnel*	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Autre besoin	<input type="radio"/> ...	<input type="radio"/> ...	<input type="radio"/> ...

Il s'agit ici des moyens supplémentaires, autres que ceux dont dispose déjà votre association.

*Locaux adaptés à votre travail : Adaptation par rapport à vos activités avec la tranche d'âges considérée. Ne se rapporte pas au terme « adapté » repris dans le décret.

*Formation : Nécessité de formation des membres de l'équipe pour travailler avec la tranche d'âges considérée.

*Besoin d'ordre pédagogique : Besoins liés aux méthodes, outils, etc.

*Besoin d'ordre organisationnel : Besoins liés à la gestion d'équipe, des horaires, etc.

2.8. **[Si au moins un besoin coché à la 2.7., quel que soit le groupe d'âges]** Expliquez quels sont ces moyens supplémentaires dont aurait prioritairement besoin votre association :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

3. L'ACCUEIL

Le décret prévoit que pour obtenir l'agrément comme *centre d'information des jeunes*, l'association doit, entre autres, organiser un **accueil de base**.

Les expressions « l'accueil dans sa forme actuelle », « l'accueil tel que prévu par le décret », « l'accueil prévu décrétalement », etc. renvoient à cet **accueil de base** défini dans l'article 6 du décret :

Article 6.

Pour obtenir l'agrément comme centre d'information des jeunes et le conserver, l'association doit respecter les conditions particulières suivantes :

*[...] 3° Assurer un service **d'accueil de base** dans ses locaux :*

a) En libre accès, au moins 46 semaines par an;

b) Selon un horaire régulier établi en tenant compte des occupations scolaires ou professionnelles des jeunes;

c) Fourni gratuitement;

d) Dont l'organisation garantit :

- L'accès libre à une documentation classée par domaines et à l'Internet, pour de la recherche d'information. Si le jeune en fait la demande, cette recherche doit être accompagnée par un informateur;

- Une réponse immédiate ou une orientation, suite à des questions d'ordre général de la part du jeune, par un informateur;

- A la demande du jeune, un entretien confidentiel et personnalisé avec un informateur formé à cet effet. Lors de cet entretien, l'informateur veille à l'établissement d'une relation de conseil avec le jeune et à approcher globalement les projets ou le parcours individuel du jeune. [...]

3.1. Selon vous, l'organisation de l'accueil **dans sa forme actuelle**, telle que prévue par le décret, est-elle adéquate par rapport aux missions et par rapport à l'organisation du travail au sein de votre association ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout adéquate ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait adéquate

→ Missions : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

→ Organisation du travail au sein de votre association : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

3.2. Expliquez en quoi cette organisation de l'accueil **dans sa forme actuelle** est adéquate ou non : (max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

3.4. Votre association rencontre-t-elle des difficultés pour organiser **l'accueil dans la forme actuellement prévue par le décret** ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

3.5. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 3.4.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

3.6. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 3.4.]** Diriez-vous que ces difficultés sont plutôt d'ordre :
(plusieurs réponses possibles)

- Organisationnel
- Financier
- Liées aux implantations
- Liées aux infrastructures
- Liées à l'articulation avec les autres activités de votre centre
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

3.7. Votre association organise-t-elle des **modes d'accueil non prévus décrétement** ?
(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

3.8. **[Si oui à la 3.7.]** Si oui, lesquels ?
(max. 3 modes d'accueil)

Mode d'accueil 1 :

Mode d'accueil 2 :

Mode d'accueil 3 :

3.9. **[Tableau filtré en fonction de la 3.8.]** Pour quelle(s) raison(s) votre association a-t-elle développé ce ou ces **modes d'accueil non prévus décrétalement** ?
 (max. 500 caractères par ligne du tableau)

	Raison(s)
[Mode d'accueil 1]
[Mode d'accueil 2]
[Mode d'accueil 3]

3.10. **[Si oui à la 3.7.]** Quelle proportion ce ou ces **modes d'accueil non prévus décrétalement** prennent-ils, en termes de temps, par rapport à votre activité d'accueil ?

➔ ... % du temps total consacré à l'activité d'accueil pris par ce ou ces **modes d'accueil non prévus décrétalement**

3.11. **[Si oui à la 3.7.]** Globalement, quels impacts et quels apports ce ou ces **modes d'accueil non prévus décrétalement** ont-ils sur votre activité en général ?
 (max. 500 caractères)

.....

3.12. Comment votre association intègre-t-elle les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses pratiques d'accueil (prévues ou non décrétalement) ?
 (max. 500 caractères)

.....

4. LA PARTICIPATION DES JEUNES

Le décret impose un tiers de jeunes de moins de 26 ans dans les conseils d'administration des maisons de jeunes :

Article 3.

[...] 2° Avoir un conseil d'administration composé, en permanence, d'au moins un tiers d'administrateurs âgés de moins de 26 ans; [...]

4.3. Si c'était également le cas pour les centres d'information des jeunes, pensez-vous que cela apporterait une plus-value pour les jeunes et/ou pour votre association ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune plus-value ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Grande plus-value

→ Pour les jeunes : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
→ Pour votre association : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

4.4. Expliquez en quoi cela apporterait ou non une plus-value pour les jeunes et/ou votre association :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

4.5. La présence de jeunes dans le conseil d'administration vous paraîtrait-elle nécessaire pour favoriser l'implication des jeunes dans votre association ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout nécessaire ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait nécessaire

4.6. Expliquez en quoi cela serait nécessaire ou non pour favoriser l'implication des jeunes dans votre association :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

Le décret a pour objectif de favoriser la **participation** des jeunes dans l'association et dans la société :

Article 1er. - § 1er.

[...] 4° Avoir pour objectif de favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de **participation** à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création; [...]

4.7. Considérez-vous que le décret contient des **leviers** (éléments qui facilitent) ou des **freins** (éléments qui rendent difficile) dans la poursuite de cet objectif ?
(plusieurs réponses possibles)

- Leviers
- Freins
- Ni l'un ni l'autre

4.8. **[Filtre en fonction des réponses à la 4.7.]** Veuillez illustrer à partir des pratiques de votre association en quoi, dans la poursuite de cet objectif, le décret contient des...
(max. 500 caractères par ligne)

Leviers
Freins

4.9. Votre association rencontre-t-elle des difficultés dans la poursuite de cet objectif de favoriser la participation des jeunes ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

4.10. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 4.9.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

4.11. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 4.9.]** Diriez-vous que ces difficultés sont plutôt d'ordre :
(plusieurs réponses possibles)

- Organisationnel
- Pédagogique
- Formation des équipes
- Politique*
- Institutionnel*
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

*** Difficultés d'ordre politique : difficultés qui relèvent des tensions liées aux missions telles que définies dans le décret.**

*** Difficultés d'ordre institutionnel : difficultés qui relèvent des tensions liées à la manière dont l'association poursuit ces missions.**

4.12. Dans votre organisation, de quelle manière et à quelle fréquence les jeunes participent-ils ?

	Activités	Fonctionnement / Logistique	Instances de décision	Projet global de l'association
Information*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Consultation*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Concertation*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Association*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Délégation*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Contrôle*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]
Évaluation*	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]	[Liste déroulante]

*** Information : Les jeunes sont informés.**

*** Consultation : L'association demande aux jeunes ce qu'ils pensent et ce dont ils ont besoin.**

*** Concertation : L'association demande aux jeunes ce qu'ils proposent.**

*** Association : Les jeunes participent à la conception, la programmation, l'organisation.**

*** Délégation : Les jeunes se voient confier des tâches à réaliser en autonomie.**

*** Contrôle : Les jeunes décident et organisent en autonomie.**

*** Évaluation : Les jeunes prennent part à l'évaluation.**

5. CITOYENNETÉ CRITIQUE, ACTIVE ET RESPONSABLE

Le décret a pour objectif de favoriser le développement d'une « citoyenneté critique, active et responsable » :

Article 1er. - § 1er.

[...] 4° Avoir pour objectif de **favoriser le développement d'une citoyenneté critique, active et responsable**, principalement chez les jeunes de 12 à 26 ans, par une prise de conscience et une connaissance des réalités de la société, des attitudes de responsabilité et de participation à la vie sociale, économique, culturelle et politique ainsi que la mise en œuvre et la promotion de pratiques socioculturelles et de création; [...]

5.1. Considérez-vous que le décret contient des **leviers** ou des **freins** dans la poursuite de cet objectif ? (plusieurs réponses possibles)

- Leviers
- Freins
- Ni l'un ni l'autre

5.2. **[Filtre en fonction des réponses à la 5.1.]** Veuillez illustrer à partir des pratiques de votre association en quoi, dans la poursuite de cet objectif, le décret contient des... (max. 500 caractères par ligne)

Leviers
Freins

5.3. Votre association rencontre-t-elle des difficultés dans la poursuite de cet objectif de favoriser le développement de la citoyenneté des jeunes ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

5.4. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 5.3.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....

5.5. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 5.3.]** Diriez-vous que ces difficultés sont plutôt d'ordre :
(plusieurs réponses possibles)

- Organisationnel
- Pédagogique
- Formation des équipes
- Politique*
- Institutionnel*
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

*** Difficultés d'ordre politique : difficultés qui relèvent des tensions liées aux missions telles que définies dans le décret.**

*** Difficultés d'ordre institutionnel : difficultés qui relèvent des tensions liées à la manière dont l'association poursuit ces missions.**

5.6. Donnez trois exemples de **processus, activités, pratiques et/ou méthodes** que votre association met en place et qui visent **spécifiquement** à favoriser le développement d'une citoyenneté responsable, active et critique chez les jeunes :

(max. 300 caractères par exemple)

Exemple 1 :
.....
.....

Exemple 2 :
.....
.....

Exemple 3 :
.....
.....

6. MÉTIERS

Le décret prévoit que les associations doivent travailler différents champs d'activité.

Ci-dessous se trouvent les correspondances entre les termes utilisés dans les questions et les extraits du décret auxquels ils se réfèrent. Ils concernent donc uniquement les politiques de jeunesse et non d'autres axes de travail liés à d'éventuels autres agréments.

Les extraits proviennent de l'article 6.

L'article du décret relatif aux conditions particulières pour obtenir un agrément en tant que Centre d'Information des Jeunes donne, dans ses paragraphes 1° et 2°, le cadre d'exercice des activités des CIJ :

1° Être une association de service qui vise l'appropriation, par les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité;

2° Exercer deux fonctions consistant :

a) L'une, technique, à répondre aux questions immédiates;

b) L'autre, socioculturelle, à favoriser l'analyse et la prise de conscience, par les jeunes, des éléments sociaux, culturels, économiques, politiques de leur existence;

Ces conditions particulières prévoient en outre la mise en œuvre d'un accueil de base :

*** Accueil de base – Réponse / Information directe :**

- L'accès libre à une documentation classée par domaines et à l'Internet, pour de la recherche d'information. Si le jeune en fait la demande, cette recherche doit être accompagnée par un informateur;

- Une réponse immédiate ou une orientation, suite à des questions d'ordre général de la part du jeune, par un informateur;

*** Accueil de base – Entretien :**

- A la demande du jeune, un entretien confidentiel et personnalisé avec un informateur formé à cet effet. Lors de cet entretien, l'informateur veille à l'établissement d'une relation de conseil avec le jeune et à approcher globalement les projets ou le parcours individuel du jeune.

6.1. Votre association travaille-t-elle un ou plusieurs autres champs d'activité non prévus par le décret ?

(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

6.2. Quels sont ces champs d'activités non prévus par le décret et travaillés par votre association ?

(max. 5 champs)

➔ Champ non prévu 1 :

➔ Champ non prévu 2 :

➔ Champ non prévu 3 :

6.3. Quels que soient les champs d'activité (prévus ou non prévus) et **en dehors des profils prévus par le décret « Centres de jeunes »** (coordinateur, animateur), quels sont les **autres métiers et fonctions** dont votre association a besoin pour mener à bien son **activité jeunesse** en général ?

(max. 10 métiers / fonctions)

- ➔ Métier / Fonction 1 :
- ➔ Métier / Fonction 2 :
- ➔ Métier / Fonction 3 :
- ➔ Métier / Fonction 4 :
- ➔ Métier / Fonction 5 :
- ➔ Métier / Fonction 6 :
- ➔ Métier / Fonction 7 :
- ➔ Métier / Fonction 8 :
- ➔ Métier / Fonction 9 :
- ➔ Métier / Fonction 10 :

6.4. Pour les champs d'activités **prévus et non prévus** par le décret, votre association rencontre-t-elle des difficultés pour mobiliser les ressources humaines, métiers et compétences nécessaires ?

	Difficultés
Accueil de base – Réponse / Information directe	[Échelle de 0 à 10]
Accueil de base – Entretien	[Échelle de 0 à 10]
[Champ d'activité non prévu 1]	[Échelle de 0 à 10]
[Champ d'activité non prévu 2]	[Échelle de 0 à 10]
[Champ d'activité non prévu 3]	[Échelle de 0 à 10]

6.5. Globalement, sur quels aspects votre association rencontre-t-elle ces difficultés ?

(plusieurs réponses possibles)

- Recrutement
- Formation
- Financement et reconnaissance
- Autre difficulté 1 :
- Autre difficulté 2 :
- Autre difficulté 3 :

6.6. **[Si au moins une réponse entre 6 et 10 à la 6.4.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

Article 1er. - § 1er.

13° Favoriser la formation continuée de l'ensemble de l'équipe d'animation et permettre chaque année à au moins un membre du personnel d'intégrer dans son temps de travail un minimum de cinq jours de formation;

Article 38.

Dans un délai de 18 mois à dater de l'agrément de l'association ou de l'engagement ou de la désignation de l'animateur coordonnateur si celui-ci intervient après l'agrément de l'association, celle-ci doit introduire une demande d'agrément de la qualification de son animateur auprès de la sous-commission de qualification visée à l'article 37. [...]

6.7. En termes de formation, le décret prévoit l'obligation d'une part pour le coordinateur d'être qualifié et d'autre part 5 jours de formation obligatoires par an pour l'équipe. Cela représente-t-il plutôt un **frein** ou un **levier** ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Frein ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Levier

→ Qualification du coordinateur : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
→ 5 jours de formation pour l'équipe : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

6.8. Expliquez en quoi ces obligations constituent un **frein** ou un **levier** pour votre association :
(max. 1.000 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

7. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

7.1. En matière de communication votre association dispose-t-elle :

(plusieurs réponses possibles)

- D'un site web
- D'une page facebook
- D'un compte twitter
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

7.2. Comment votre association intègre-t-elle les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses pratiques de **production de l'information** ? Quelles sont les difficultés éventuelles rencontrées par votre association ?

(max. 1.000 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7.3. Comment votre association intègre-t-elle les technologies de l'information et de la communication (TIC) dans ses pratiques de **diffusion de l'information** ? Quelles sont les difficultés éventuelles rencontrées par votre association ?

(max. 1.000 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

7.4. Dans une perspective d'avenir et hors contraintes, que pourraient idéalement permettre les technologies de l'information et de la communication (TIC) au sein de votre association ?

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

8. ZONE D'IMPLANTATION ET ZONE D'ACTION

Article 3.

[...] La **zone d'action** est la zone géographique autour du lieu d'implantation de l'infrastructure où l'association agréée exerce ses activités en vertu du présent décret. Elle correspond au minimum à une partie du territoire de la commune d'implantation (niveau «local») et est définie par l'association dans son plan d'action quadriennal.

[...]

8.1. Selon vous, la définition de la zone d'action reprise ci-dessus (décret, art. 3) est-elle pertinente ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout pertinente ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait pertinente

8.2. Sur base de quel(s) critère(s) votre association définit-elle sa zone d'action ?
(plusieurs réponses possibles)

- Lieu des activités
- Lieu de provenance des publics
- Zone d'implantation géographique
- Autre critère 1 :
- Autre critère 2 :
- Autre critère 3 :

8.3. **[Si plusieurs critères sélectionnés à la 8.2.]** Veuillez classer ces différents critères par ordre d'importance, de 1, le plus important, à 6 (maximum), le moins important.

[Critères sélectionnés à la 8.2]

8.4. Globalement, quelle est la zone d'action **actuelle** de votre association pour chaque champ d'activité, prévu décrétement ou non ?

	Zone d'action
Accueil de base – Réponse / Information directe	[Liste déroulante]
Accueil de base – Entretien	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 1]	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 2]	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 3]	[Liste déroulante]

8.5. Votre association rencontre-t-elle des difficultés par rapport à la zone d'action ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

8.6. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 8.5.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :
(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

8.7. Selon vous, en dehors de toute contrainte, quelle serait la zone d'action **idéale** que devrait couvrir l'activité de votre association ?

(une seule réponse possible)

- Le quartier / Le village
- La commune
- La commune et les communes alentours
- La province
- Plusieurs provinces
- L'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Belgique
- L'international

8.8. Sur quelles dynamiques et/ou stratégies votre association s'appuie-t-elle pour développer son territoire ?

(plusieurs réponses possibles)

- Implantation décentralisée
- Permanence d'info jeunesse décentralisée
- Activité décentralisée régulière
- Dispositif mobile (bus, etc.)
- Mise à disposition d'information (folders, etc.) sans permanence
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

8.9. D'où vient **principalement** le public régulier de votre association pour chaque champ d'activité, prévu décrétement ou non ?

	Provenance du public
Accueil de base – Réponse / Information directe	[Liste déroulante]
Accueil de base – Entretien	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 1]	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 2]	[Liste déroulante]
[Champ d'activité non prévu 3]	[Liste déroulante]

8.10. Votre association rencontre-t-elle des difficultés pour atteindre son / ses publics ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

8.11. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 8.10.]** À quels aspects ces difficultés sont-elles liées ?

(plusieurs réponses possibles)

- Éloignement du public du lieu de l'activité
- Barrières géographiques naturelles ou non (fleuve, voies ferrées, autoroutes, etc.)
- Absence de transports en commun
- Barrières culturelles chez les jeunes*
- Barrières sociologiques chez les jeunes*
- Barrières psychologiques chez les jeunes*
- Organisation de l'accueil
- Manque de moyens matériels
- Manque de moyens humains
- Autres offres concurrentes
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

* Barrières culturelles : codes culturels spécifiques à un groupe particulier, traditions culturelles, éléments historiques, modes de communication différents, etc.

* Barrières sociologiques : diversité des genres, diversité sociale, phénomène d'exclusion et de rejet, etc.

* Barrières psychologiques : manque de confiance en soi, représentations négatives, etc.

8.12. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 8.10.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

8.13. Votre association est-elle située plutôt en...

(une seule réponse possible)

- Zone rurale
- Zone urbaine

9. INFRASTRUCTURES

9.1. Votre association occupe-t-elle une infrastructure...

(une seule réponse possible)

- Communale
- Privée : locataire
- Privée : propriétaire

9.2. Votre association rencontre-t-elle des difficultés ou freins liés à ce statut d'occupation de l'infrastructure ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté / frein ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés / freins

9.3. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 9.2.]** Expliquez quelles sont ces difficultés ou freins :

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

9.4. Ce statut d'occupation de l'infrastructure représente-t-il un levier ?

(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

9.5. **[Si oui à la 9.4.]** Expliquez en quoi ce statut d'occupation de l'infrastructure constitue un levier :

.....

.....

.....

.....

.....

9.6. De manière plus générale, votre association rencontre-t-elle des difficultés liées aux infrastructures ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

9.7. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 9.6.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

9.8. Quelle est selon vous l'infrastructure minimale dont votre association a besoin pour les champs d'activités suivants ?

(max. 500 caractères par ligne)

	Infrastructure minimale
Accueil de base – Réponse / Information directe
Accueil de base – Entretien
[Champ d'activité non prévu 1]
[Champ d'activité non prévu 2]
[Champ d'activité non prévu 3]

9.9. Votre association rencontre-t-elle des difficultés liées aux normes et exigences concernant votre infrastructure (sécurité, incendie, etc.) et/ou son exploitation (AFSCA, Sabam, etc.) ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

9.10. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 9.9.]** Expliquez quelles sont ces difficultés :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....

9.11. La circulaire « infrastructures » a-t-elle un impact sur les activités de votre association ?

(une seule réponse possible)

- Oui, positif
- Oui, négatif
- Non, aucun impact

9.12. **[Si oui (positif ou négatif) à la 9.11.]** Expliquez en quoi consiste cet impact :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....

10. COLLABORATIONS

10.1. Quels sont les **principaux** partenaires, associations, services, etc. (hors communes) avec lesquels votre association collabore de manière régulière ?

(max. 10 partenaires)

Ne sont à renseigner que les principaux partenaires, cela implique une régularité et une importance du partenariat dans la vie de votre association.

Sont considérés comme partenaires de votre associations, les associations, services, administrations ou entreprises qui, dans un cadre formel ou informel, non commercial ou commercial, rendent ou reçoivent un service, ou bien participent à l'élaboration, la conception, l'organisation de projet(s) ou d'activité(s) en commun, à l'initiative ou non de votre association.

	Nom
Partenaire 1
Partenaire 2
Partenaire 3
Partenaire 4
Partenaire 5
Partenaire 6
Partenaire 7
Partenaire 8
Partenaire 9
Partenaire 10

10.2. **[Filtre en fonction de la 10.1.]** De quel type sont ces partenaires ?

	Type de partenaire	Je ne sais pas
[Partenaire 1]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 2]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 3]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 4]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 5]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 6]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 7]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 8]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 9]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>
[Partenaire 10]	[Liste déroulante]	<input type="radio"/>

Les associations ou services sont classées par grands secteurs et par ordre alphabétique. Certains peuvent se retrouver dans plusieurs catégories, de part le fait de multiples agréments (ex. : AMO et école de devoirs) ou d'un type d'agrément combiné à une action thématique (ex. : éducation permanente et environnement). Il vous revient de choisir la catégorie qui vous semble la plus pertinente par rapport au partenariat établi. Par exemple, s'agit-il d'un partenariat développé autour de la thématique « environnement » ou plutôt autour de méthodes et processus d'éducation permanente ?

10.3. **[Filtre en fonction de la 10.1.]** Autour de quel(s) champ(s) d'activité les partenariats et collaborations sont-ils noués ?
(plusieurs réponses possibles)

	Accueil de base – Réponse / Information directe	Accueil de base - Entretien	<i>[Champ d'activité non prévu 1]</i>	<i>[Champ d'activité non prévu 2]</i>	<i>[Champ d'activité non prévu 3]</i>
<i>[Partenaire 1]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 2]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 3]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 4]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 5]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 6]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 7]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 8]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 9]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>[Partenaire 10]</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

10.4. **[Filtre en fonction de la 10.1.]** À quel niveau territorial ces partenariats et collaborations se déroulent-ils principalement ? Qui a été à leur initiative ?
(une seule réponse possible par colonne)

	Niveau territorial	Initiative
<i>[Partenaire 1]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 2]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 3]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 4]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 5]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 6]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 7]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 8]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 9]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]
<i>[Partenaire 10]</i>	[Liste déroulante NT]	[Liste déroulante I]

10.5. Quel est l'impact des partenariats pour votre association de manière générale ?
(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

10.6. Avez-vous déjà refusé ou renoncé à un partenariat ?
(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

10.7. **[Si oui à la 10.6.]** Si oui, pourquoi ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

10.8. Faites-vous partie d'un ou plusieurs collectif(s), plateformes, réseaux ?

(plusieurs réponses possibles)

- Oui, territorial(e)
- Oui, thématique
- Oui, autre :
- Non

Autres types de collectifs, plateformes, réseaux : par exemple les coordinations sociales, etc.

10.9. Considérez-vous que faire partie d'un collectif, plateforme, réseau constitue un **levier** ou un **frein** ?

(plusieurs réponses possibles)

- Levier
- Frein
- Ni l'un ni l'autre

10.10. **[Filtre en fonction des réponses à la 10.9.]** Veuillez expliquer en quoi faire partie d'un collectif, plateforme, réseau constitue un...

(max. 500 caractères par ligne)

Levier
Frein

10.11. Avez-vous des relations avec les autorités communales et/ou provinciales de votre lieu d'implantation ?

(plusieurs réponses possibles)

- Autorités communales
- Autorités provinciales

Pour cette question et les suivantes, les associations bruxelloises ayant des relations avec la Région de Bruxelles-Capitale sont invitées à cocher la case « Autorités provinciales ».

10.12. **[Filtre en fonction de la 10.12.]** Dans quel cadre êtes-vous en relation avec la ou les autorités suivantes ?

(plusieurs réponses possibles)

	Présence de représentants dans les CA	Participation aux instances formelles de concertation (ex. : Commission communale de l'accueil, etc.)	Soutien à l'emploi (financement, mise à disposition de perso, etc.)	Soutien financier (hors emploi)	Soutien en matériel	Infrastructure	Autre(s)
Autorités communales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ..
Autorités provinciales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ..

10.13. Commentaire :

(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

10.14. Considérez-vous que ces relations avec les autorités communales et/ou provinciales constituent un **levier** ou un **frein** pour votre association ?

(plusieurs réponses possibles)

- Levier
- Frein
- Ni l'un ni l'autre

10.15. **[Filtre en fonction des réponses à la 10.14.]** Veuillez expliquer en quoi ces relations constituent un...

(max. 500 caractères par ligne)

Levier

Frein

10.16. Partagez-vous vos constats, votre analyse de terrain, avec d'autres opérateurs ?

(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

10.17. **[Si oui à la 10.16]** Si oui, expliquez dans quel contexte :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

10.18. **[Si non à la 10.16]** Si non, pourquoi ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

10.19. **[Si au moins une case cochée à la 10.11]** Sur les 5 dernières années, de quelle manière ont globalement évolué vos collaborations avec les autorités communales et/ou provinciales ?

(une seule réponse possible)

- Statu quo
- Renforcement / Amélioration
- Détérioration

10.20. **[Si différent de « statu quo » à la 10.19]** Expliquez sur quels aspects :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

11. FINANCEMENT

11.1. **Pour l'année 2015**, quelle **estimation** faites-vous de la part (%) du budget global de votre association **consacrée à son activité jeunesse** ?

→ ... %

Si votre association consacre l'entièreté de son budget à son activité jeunesse, veuillez inscrire « 100% ».

Les questions suivantes concernent **uniquement** le financement à destination de l'**activité jeunesse** de votre association (y compris l'emploi, le fonctionnement).

11.2. **[Si réponse autre que « 100% » à la 11.1.]** Si votre association ne consacre pas l'entièreté de son budget à son activité jeunesse, à quelle(s) autre(s) activité(s) ce budget est-il consacré ?
(max. 3 activités)

Activité 1 :

Activité 2 :

Activité 3 :

11.3. **En 2015**, avec quels types de financements l'**activité jeunesse** de votre association a-t-elle été financée ?

(plusieurs réponses possibles)

- structurel public (hors subvention en tant que centre de jeunes)
- ponctuel public
- structurel privé
- ponctuel privé
- fonds propres ponctuels
- fonds propres structurels

Attention, un financement n'est pas forcément lié à un agrément.

Structurel/Ponctuel :

- ⇒ ponctuel : ne respecte pas au moins une des conditions suivantes : 1/ financement garanti sur au moins 2 ans ; 2/ renouvelable au moins une fois ;
- ⇒ structurel : respecte les deux conditions suivantes : 1/ financement garanti sur au moins 2 ans ; 2/ renouvelable au moins une fois .

Origine du financement :

- ⇒ publique : Fédération Wallonie-Bruxelles, Cocof, Région wallonne, Région de Bruxelles-Capitale, provinces, communes, fédéral, etc. quelle que soit son allocation (emploi, infrastructures, fonctionnement, projet, etc.) et sa forme (décret, contrat-programme, convention, etc.) ;
- ⇒ privée : Fondation, donateurs, asbl « chapeau », etc. ;
- ⇒ fonds propres : PAF aux activités, organisation d'événements, affiliations, cartes de membres, vente de publication, vente de services, etc.

Remarque concernant les fonds propres :

- ⇒ les fonds propres structurels sont ceux qui sont récurrents et prévisibles, même si leur montant inclus dans le budget est prévisionnel. Ex. : cotisations, vente de services, locations de salle, etc.
- ⇒ les fonds propres ponctuels sont ceux qui sont dits « one shot ». Ex. : un festival organisé une seule fois, etc.

11.4. **Pour l'année 2015**, quelle est votre **estimation** (%) de ce qu'a représenté chacun des types de financement suivants dans le budget de votre association à **destination de son activité jeunesse** : (le total du tableau doit faire 100 %)

	Structurel	Ponctuel
Financement d'origine publique (y compris subvention en tant que centre de jeunes)	...%	...%
Financement d'origine privée	...%	...%
Fonds propres	...%	...%

Contrôle : **[Somme]**

Si votre association n'a pas bénéficié d'un ou plusieurs de ces types de financement, veuillez indiquer « 0 » dans la case correspondante.

11.5. Quelle est la répartition (%) de l'origine de vos fonds propres : (le total doit faire 100 %)

- ➔ Production et vente de biens : ... %
- ➔ Production et vente de services..... : ... %
- ➔ Cotisations des membres..... : ... %
- ➔ Autre origine 1 : ... % + spécifiez
- ➔ Autre origine 2 : ... % + spécifiez
- ➔ Autre origine 3 : ... % + spécifiez

Contrôle : **[Somme]**

11.6. **En 2015**, quelle a été la part du budget (activité jeunesse) de votre association consacrée à :

- ➔ Emploi : ... %
- ➔ Fonctionnement – Frais de gestion, charges, etc. : ... %
- ➔ Fonctionnement – Accueil / Information directe : ... %
- ➔ Fonctionnement – Animation / Diffusion : ... %
- ➔ Fonctionnement – Production de l'information : ... %

Contrôle : **[Somme]**

Les charges et frais de gestion correspondent aux loyers, assurances, facture de téléphone, achat de matériel de bureau (dont amortissement, etc.)

Si le budget (activité jeunesse) de votre association n'a pas servi à financer l'un de ces aspects, veuillez inscrire « 0 ». La somme doit faire 100 %.

11.7. **En 2015**, quelle part de l'emploi (pour l'activité jeunesse de votre association) a été financée par des financements ponctuels ?

- ➔ ... %

11.8. Votre association rencontre-t-elle des difficultés relatives à ses différentes sources de financement, leurs conditions et obligations, ainsi qu'à leur articulation et leurs éventuelles contradictions ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

11.9. **[Si de 6 à 10 à la 11.8.]** Quelles sont ces difficultés ?

(plusieurs réponses possibles)

- Articuler les différentes missions
- Respecter les **obligations** liées aux règlements des financements
- Gérer les **contradictions** entre les différents règlements des financements
- Temps passé à gérer les différents financements
- Temps passé à chercher des financements ponctuels
- Incertitude quant à la stabilité du personnel
- Incertitude quant à la stabilité des activités
- Incertitude quant à la viabilité de l'association
- Impact négatif sur la qualité des activités proposées
- Autre difficulté 1 :
- Autre difficulté 2 :
- Autre difficulté 3 :

11.10. Constatez-vous des évolutions significatives sur ces **3 dernières années** pour ces différents types de financement ?

(plusieurs réponses possibles)

- Non, aucune évolution significative
- Oui, pour les financements publics
- Oui, pour les financements privés
- Oui, pour les fonds propres

11.11. **[Filtre en fonction des réponses à la 11.10]** Décrivez ces évolutions significatives pour le / les type(s) de financement suivant(s) :

	Évolutions
Financements publics
Financements privés
Fonds propres

12.LE PLAN D'ACTION QUADRIENNAL

Le décret prévoit qu'un centre de jeunes doit établir et exécuter un plan d'action quadriennal :

Article 14. - § 1er.

[...] Pour être classée, l'association établit et exécute un **plan d'action quadriennal** qui définit son environnement socioculturel et économique, les missions qu'elle entend remplir, ses objectifs prioritaires et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Ce plan définit les modes de développement, de mise à jour et de diffusion de l'information. [...]

12.1. Le plan d'action quadriennal **tel que prévu par le décret** correspond-il selon vous à :
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Ne correspond pas du tout ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Correspond tout à fait

- un outil de pilotage associatif : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- un outil de contrôle de votre activité : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- une démarche administrative : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

12.2. Correspond-il à autre chose ?

(plusieurs réponses possibles)

- Non
- Oui, autre 1 :
- Oui, autre 2 :
- Oui, autre 3 :

12.3. En tant qu'**outil de pilotage associatif**, le plan quadriennal correspond-il selon vous à :
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Ne correspond pas du tout ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Correspond tout à fait

- Un outil de construction du projet pédagogique de l'association : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- Un outil de planification des actions de l'association : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- Un outil d'auto-évaluation de son activité par l'association : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

12.4. Lors de quelles circonstances votre association utilise-t-elle son plan quadriennal ?

(plusieurs réponses possibles)

- Demande d'agrément / de renouvellement
- Inspection
- Auto-évaluation annuelle de l'association
- Clôture de chaque activité
- Autre circonstance 1 :
- Autre circonstance 2 :
- Autre circonstance 3 :

12.5. Votre association rencontre-t-elle des difficultés lors de l'élaboration de son plan quadriennal ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune difficulté ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Énormément de difficultés

12.6. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 12.5.]** À quels aspects ces difficultés sont-elles liées ?
(plusieurs réponses possibles)

- Logique de projection pluriannuelle
- Forme des documents
- Compréhension des documents
- Articulation entre les étapes du plan quadriennal
- Ressources internes en personnel
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

12.7. **[Si réponse entre 6 et 10 à la 12.5.]** Veuillez préciser et décrire ces difficultés :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

12.8. Le découpage annuel du plan d'action quadriennal est-il pertinent..
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout pertinent ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait pertinent

- ➔ Sous sa forme actuelle (années 1, 2, 3, 4) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Dans son objectif (visée pluriannuelle) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

12.9. Expliquez :
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

12.10. Selon vous quelles pourraient être les alternatives ?
(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

13.SPÉCIFICITÉS DES TYPES DE CENTRES DE JEUNES

13.1. Les conditions particulières de reconnaissance pour votre type de CJ vous paraissent-elles claires et compréhensibles ? adaptées à votre réalité ?

Veillez vous positionner sur les échelles de 0 à 10 suivantes :

Claire et compréhensible :

Pas du tout claire et compréhensible ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait claire et compréhensible

Adaptée à votre réalité :

Pas du tout adaptée ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait adaptée

	Claire et compréhensible	Adaptée à votre réalité
1° Etre une association de service qui vise l'appropriation, par les jeunes, de l'information et des outils d'information dans un souci de pluralisme, d'indépendance et d'exhaustivité;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
2° Exercer deux fonctions consistant : a) L'une, technique, à répondre aux questions immédiates; b) L'autre, socioculturelle, à favoriser l'analyse et la prise de conscience, par les jeunes, des éléments sociaux, culturels, économiques, politiques de leur existence;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
3° Assurer un service d'accueil de base dans ses locaux :	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
a) En libre accès, au moins 46 semaines par an;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
b) Selon un horaire régulier établi en tenant compte des occupations scolaires ou professionnelles des jeunes;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
c) Fourni gratuitement;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
d) Dont l'organisation garantit : - L'accès libre à une documentation classée par domaines et à l'Internet, pour de la recherche d'information. Si le jeune en fait la demande, cette recherche doit être accompagnée par un informateur;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
- Une réponse immédiate ou une orientation, suite à des questions d'ordre général de la part du jeune, par un informateur;	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
- A la demande du jeune, un entretien confidentiel et personnalisé avec un informateur formé à cet effet. Lors de cet entretien, l'informateur veille à l'établissement d'une relation de conseil avec le jeune et à approcher globalement les projets ou le parcours individuel du jeune.	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]
4° Les services payants éventuels doivent être repris dans une liste indiquant clairement et lisiblement leurs prix respectifs et affichée visiblement à l'intérieur et à l'extérieur des locaux destinés à l'accueil. Les prix pratiqués doivent être raisonnables et ne peuvent en aucun cas constituer une barrière à l'accès du jeune aux activités proposées.	[Échelle de 0 à 10]	[Échelle de 0 à 10]

13.2. Commentaire :
(max. 1.000 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

13.3. Une série de critères quantitatifs et qualitatifs sont à la base du système de classement des centres de jeunes en niveau 1, 2 ou 3. Ce système vous paraît-il...
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait

- Pertinent : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- Clair et compréhensible : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- Adapté à votre réalité : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Voir le décret (art. 10, 11 et 14), ainsi que les annexes 1, 2, et 3 de l'arrêté d'application (http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/33934_000.pdf)

13.4. Commentaire :
(max. 1.000 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

14. DISPOSITIFS PARTICULIERS

À l'exception de la question 14.6., les questions suivantes sont posées à tous les centres de jeunes, qu'ils bénéficient ou non d'un dispositif particulier.

14.1. À quoi correspond selon vous le système des dispositifs particuliers ? Veuillez classer les propositions de 1 (ce à quoi le système correspond **le plus**) à 3 (ce à quoi le système correspond **le moins**).

- ➔ La reconnaissance d'une action spécifique : 1 2 3
- ➔ Un financement de l'activité supplémentaire..... : 1 2 3
- ➔ De l'emploi supplémentaire : 1 2 3

14.2. Considérez-vous que l'existence des dispositifs particuliers en **général** comporte des **avantages** et/ou des **inconvenients** ?
(plusieurs réponses possibles)

- Avantages
- Inconvénients
- Ni l'un ni l'autre

14.3. **[Filtre en fonction des réponses à la 14.2.]** Veuillez expliquer en quoi l'existence des dispositifs particuliers en **général** comporte des...
(max. 500 caractères par ligne)

Avantages
Inconvénients

14.4. Les différents dispositifs particuliers vous semblent-ils utiles par rapport à la réalité du secteur ?
(entre parenthèses le ou les types de CJ auxquels s'adressent les dispositifs particuliers)
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout utile ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait utile

- ➔ Politique socioculturelle d'égalité des chances (MJ) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Coopération et décentralisation pour l'information des jeunes (CIJ) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Décentralisation (MJ / CRH) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Aide permanente à l'expression et à la création des jeunes (MJ / CRH) : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

14.5. Expliquez :
(max. 1.000 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

14.6. Selon vous, y a-t-il d'autres actions particulières à soutenir, quel que soit le système de soutien ?

- Oui
- Non

14.7. **[Si oui à la 14.6.]** Quelles sont ces actions particulières à soutenir ?
(max. 5 actions)

- ➔ Action 1 :
- ➔ Action 2 :
- ➔ Action 3 :
- ➔ Action 4 :
- ➔ Action 5 :

14.8. Les dispositions communes relatives aux conditions d'octroi d'un dispositif particulier (Art. 19 et 20) vous paraissent-elles adéquates ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout adéquate ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait adéquate

- ➔ Durant l'exécution d'un plan d'action quadriennal, une maison de jeunes, un centre de rencontres et d'hébergement, un centre d'information ne peuvent être admis que dans un seul dispositif [...] :
..... 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Seules peuvent être admises dans un dispositif particulier les associations ayant déjà été agréées durant les quatre années précédant la date d'introduction de la demande d'admission. :
..... 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Une admission dans un dispositif particulier ne peut intervenir que dans la limite des crédits disponibles. [...] : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ L'admission dans l'un des dispositifs particuliers vaut pour une durée indéterminée. [...] :
..... 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

14.9. **[Si CJ bénéficiaire d'un DP]** Votre association bénéficie du dispositif particulier **[Nom du DP]**, en quoi celui-ci constitue-t-il un levier pour votre travail ?
(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

15.SOUTIEN ET ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS

15.1. En cas de question ou de problème sur les aspects suivants, à qui votre association **fait-elle** appel ?

(plusieurs réponses possibles)

	Service de la jeunesse	Service général de l'inspection de la culture	Fédération	Autre centre de jeunes	Autre(s)
Rédaction du plan quadriennal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Réflexion sur vos pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Questions juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Questions administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Enjeux liés au secteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Informations utiles (ex. : appels à projet, agenda, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...

15.2. En cas de question ou de problème sur les aspects suivants, à qui votre association **pourrait-elle** faire appel ?

(plusieurs réponses possibles)

	Service de la jeunesse	Service général de l'inspection de la culture	Fédération	Autre centre de jeunes	Autre(s)
Rédaction du plan quadriennal	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Réflexion sur vos pratiques professionnelles	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Questions juridiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Questions administratives	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Formation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Enjeux liés au secteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...
Informations utiles (ex. : appels à projet, agenda, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> ...

15.3. Votre association est-elle affiliée à une fédération ?

(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

16.LES MISSIONS, LA COMPOSITION ET LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

16.1. Connaissez-vous la CCMCJ (Commission Consultative des Centres et Maisons de Jeunes) ?
(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

16.2. **[Si oui à la 16.1.]** Globalement, quel est le degré de connaissance de l'équipe de votre association concernant les missions et aspects suivants de la CCMCJ et de ses trois sous-commissions ?
Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Aucune connaissance ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Connaissance parfaite

- ➔ Missions – Avis sur les agréments et subventions : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Missions – Avis ou proposition sur les politiques de jeunesse : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Missions – Représentation sectorielle : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Fonctionnement : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

Les sous-commissions de la CCMCJ sont les suivantes :

- * qualification
- * politique socioculturelle de l'égalité des chances
- * concertation sur l'information des jeunes

16.3. **[Si oui à la 16.1.]** Par qui votre association est-elle informée des travaux de la CCMCJ ?
(plusieurs réponses possibles)

- Votre/Vos représentant(s)
- Votre fédération
- La Commission Consultative des Centres et Maisons de Jeunes (CCMCJ)
- Le Service de la Jeunesse (SJ)
- Le Service Général de l'Inspection de la Culture (SGIC)
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

16.4. **[Si oui à la 16.1.]** Qu'attendez-vous de la CCMCJ ?
(max. 500 caractères)

.....

.....

.....

.....

.....

La sous-commission de concertation sur l'information des jeunes (SCCIJ) est une sous-commission de la CCMCJ qui réunit, entre autres, tous les Centres d'information des jeunes.

Article 42.

Il est créé, au sein de la commission, une sous-commission de concertation sur l'information des jeunes, ci-après dénommée la sous-commission, qui a pour mission d'émettre à l'attention de la commission consultative des maisons et centres de jeunes, d'initiative ou sur demande, des avis relatifs à toute question touchant à l'information des jeunes de la Communauté française, sa politique et ses développements.

Article 43.

La sous-commission se compose :

1° des trois membres de la commission représentant le Conseil de la Jeunesse d'expression française;

2° d'un représentant :

a) de chaque centre d'information des jeunes agréé ;

b) de chaque fédération agréée, dont la majorité des membres sont agréés comme centre d'information des jeunes, membre de la commission;

c) de chaque organisation de jeunesse ou groupement de jeunesse reconnu dans le cadre du décret du 20 juin 1980 dont l'information des jeunes constitue l'objet social premier;

3° de deux représentants de l'administration dont au moins un membre de la commission.

Les membres visés au 1er alinéa, 1° et 2°, siègent avec voix délibérative; ceux visés au 3° avec voix consultative.

16.5. Estimez-vous que les missions, le fonctionnement et la composition actuels de la SCCIJ (Sous-commission de concertation sur l'information des jeunes) sont pertinents ?

Veuillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout pertinent ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait pertinent

→ Missions : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
→ Fonctionnement : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
→ Composition : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

16.6. Quelle(s) proposition(s) d'évolution ou de modification proposeriez-vous le cas échéant ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....
.....

L'article 43 bis du décret définit le COIJ, Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes.

Article 43bis. - § 1er.

Un Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes est créé.

§ 2. Celui-ci a pour missions de :

a) proposer au Gouvernement les priorités générales en matière d'information des jeunes sur base des propositions de la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes; après consultation de la Sous-commission pour l'information des jeunes;

b) soumettre au Gouvernement, afin qu'il les arrête; les critères de sélection des projets dans le cadre de la production, la diffusion et la qualité de l'information, tenant compte des priorités générales visées au point a), ainsi que les modalités d'introduction et de sélection des projets.

c) sélectionner et soumettre tous les ans au Gouvernement les projets à subventionner, comme défini à l'article 44, § 1er, 3°.

§ 3. Le Comité est composé de quinze membres avec voix délibérative désignés par le Gouvernement pour un terme de quatre ans renouvelable et répartis comme suit :

a) cinq sont experts en matière de jeunesse et d'information, désignés sur proposition de la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes. Ces experts ne peuvent pas être issus d'un Centre d'information de jeunes, ni d'une fédération de Centres d'information, mais devront avoir une expertise en matière d'information et de gestion des procédures;

b) cinq délégués du Ministère de la Communauté française;

c) cinq experts en matière de jeunesse et d'information issus des Centres d'information des jeunes agréés et/ou de leurs fédérations et proposés par la Commission consultative des Maisons et Centres de jeunes sur avis de la sous-commission de concertation sur l'information des jeunes. [...]

16.7. Le système des « bourses d'information » constitue-t-il un **levier** ou un **frein** pour votre association ?

(plusieurs réponses possibles)

- Levier
- Frein
- Ni l'un ni l'autre

La circulaire de l'appel à projets de production et de diffusion d'information à destination des jeunes peut être consulté sur le site du Service de la Jeunesse : <http://www.servicejeunesse.cfwb.be/index.php?id=8941>

16.8. **[Filtre en fonction des réponses à la 16.7.]** Expliquez en quoi ce système constitue, pour votre association un...
(max. 500 caractères par ligne)

Lever
Frein

16.9. Missions et composition du COIJ (Comité d'orientation et de sélection pour la production, la diffusion et la qualité de l'information à destination des jeunes) vous semblent-elles pertinentes par rapport à la réalité de votre association ?

Veillez vous positionner sur une échelle de 0 à 10.

Pas du tout pertinente ← 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 → Tout à fait pertinente

- ➔ Missions – Proposition de priorités générales en matière d'information des jeunes : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Missions – Définition des critères de sélection des projets : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Missions – Sélection des projets : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10
- ➔ Composition : 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10

16.10. Expliquez en quoi missions et composition du COIJ vous semblent pertinentes ou non par rapport à la réalité de votre association :

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....

16.11. Selon vous, quelle autre formule non présente dans le décret pourrait être pertinente ?

(max. 500 caractères)

.....
.....
.....
.....

17. QUESTIONS FINALES

17.1. Votre association est-elle d'accord pour éventuellement...
(plusieurs réponses possibles)

- déléguer une personne de l'association lors d'un focus group
- demander à des jeunes faisant partie de vos publics de participer à un focus group

Les focus groups, d'une durée de 3 heures, auront lieu principalement fin juin ou éventuellement début juillet ou encore septembre. Les dates précises seront fixées en fonction des disponibilités de chacun.

Les thématiques seront définitivement fixées après première analyse des informations récoltées via le questionnaire qui constitueront le matériau soumis à discussion lors des focus groups.

17.2. **[Si au moins une des cases cochée à la 17.1.]** Personne de contact :

- ➔ Nom :
- ➔ Prénom :
- ➔ Adresse email :
- ➔ N° de téléphone (GSM de préférence) :

Ces coordonnées ne seront utilisées que pour vous contacter en vue d'un éventuel focus group et ne remet pas en cause l'anonymisation complète de la base de données pour le traitement des informations.

17.3. * Mon statut dans l'association :
(une seule réponse possible)

- 1^{er} permanent / Coordinateur / Directeur / Responsable d'équipe
- animateur
- Personnel administratif
- Membre du CA
- Autre :

17.4. * Ce questionnaire a-t-il été complété collectivement ?
(une seule réponse possible)

- Oui
- Non

17.5. * **[Si oui à la 17.4.]** Les personnes suivantes ont été consultées :
(plusieurs réponses possibles)

- 1^{er} permanent / Coordinateur / Directeur / Responsable d'équipe
- animateurs
- Personnels administratifs
- Membres du CA
- Jeunes
- Autre 1 :
- Autre 2 :
- Autre 3 :

17.6. *

- Les réponses correspondent à la réalité de mon association.

17.7. *

- Je valide ce questionnaire avant envoi et comprends que je ne pourrai plus y apporter de modifications.

4.12. Participation des jeunes

- Jamais
- Parfois
- Souvent
- Toujours

8.4. Zone d'action actuelle

- Le quartier / Le village
- La commune
- La commune et les communes alentours
- La province
- Plusieurs provinces
- L'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Belgique
- L'international

8.9. Provenance du public régulier de votre association

- Le quartier / Le village
- La commune
- La commune et les communes alentours
- La province
- Plusieurs provinces
- L'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Belgique
- L'international

10.2. Types de partenaires

Aide à la Jeunesse

- Services organisant un accueil résidentiel
- Services d'Aide en Milieu Ouvert (AMO)
- Services d'Aide à la Jeunesse (SAJ)
- Services de Protection Judiciaire (SPJ)
- Autres acteurs de l'aide à la jeunesse :
.....

Coopération au développement

- ONG
- Autres acteurs œuvrant dans la promotion de la citoyenneté mondiale :

Culture

- Associations à vocation artistique
- Associations d'éducation permanente
- Bibliothèques
- Centres culturels
- Centres d'expression et de créativité
- Institutions culturelles (théâtre, musée, etc.)
- Ludothèques

Secteur jeunesse

- Centres d'information des jeunes
- Centres de Rencontre et d'Hébergement
- Conseil de la Jeunesse de la Communauté Française
- Fédérations d'Organisations de Jeunesse

- Fédérations de Centres de Jeunes
- Maisons de jeunes
- Organisations de jeunesse (hors fédérations OJ et CJ)
- Autres acteurs de la culture :

Emploi / Formation / Insertion socio-professionnelle

- Forem/Actiris
- Organismes d'insertion socio-professionnelle
- Organismes de formation
- Autres acteurs du secteur de l'emploi, de la formation ou de l'insertion socio-professionnelle :
.....

Enfance

- Centres de vacances
- Coordination ATL
- Crèches
- Écoles de devoirs
- Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE)
- Autres acteurs de l'enfance :

Enseignement

- Académies
- Antennes scolaires / Médiation scolaire / Services d'Accrochage Scolaire (SAS) / Dispositifs d'Accrochage Scolaire (DAS) / Facilitateurs / Équipes mobiles
- Centres d'Éducation et de formation en Alternance (CEFA)
- Centres psycho-médico-sociaux (CPMS)
- Écoles
- Enseignement de promotion sociale
- Réseaux
- Autres acteurs de l'enseignement :

Environnement

- Associations environnementales
- Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE)
- Autres acteurs de la protection et de l'éducation à l'environnement :

Monde politique

- Partis politiques
- Syndicats
- Autres acteurs politiques :

Santé

- Centres de planning familiaux
- Homes / Maisons de repos
- Maisons médicales
- Mutuelles

- Promotion de la santé à l'école (PSE)
- Santé mentale / Centres de guidance
- Autres acteurs de la santé :

Social / Lutte contre les inégalités et les discriminations

- Associations d'entraide et de solidarité / de cohésion sociale
- Associations de lutte contre les discriminations
- Associations pour l'égalité femme/homme
- Associations pour les primo-arrivants
- Centre fédéral Migration (Myria)
- Centre interfédéral pour l'égalité des chances (UNIA)
- Centre Public d'Action Sociale (CPAS)
- Délégué Général aux Droits de l'Enfant (DGDE)
- Direction de l'Égalité des Chances
- Maisons de quartier
- Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale
- Autres acteurs de l'action sociale et de la lutte contre les inégalités et les discriminations :

Sport

- ADEPS
- Associations et clubs sportifs
- Autres acteurs du sport :

Autres

- Autre (partenariats commerciaux, fondation, etc.) :

10.4. Partenariats et collaborations (niveau territorial, initiative)

Niveau territorial (Liste déroulante NT)

- Le quartier / Le village
- La commune
- La commune et les communes alentours
- La province
- Plusieurs provinces
- L'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- La Belgique
- L'international

Initiative (Liste déroulante I)

- À l'initiative du CJ
- À l'initiative du partenaire
- À l'initiative des deux